

## LE TOUR DE FRANCE AU LIORAN

### INFORMATIONS

#### REGLEMENTATION MISE EN PLACE EN MATIERE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT



La réglementation est appliquée à partir d'arrêtés municipaux, selon les besoins définis par l'organisation du Tour de France.

Elle sera gérée par la gendarmerie. Une fourrière sera mise en place.

FIN DU PARCOURS	Col du Pertus - Saint Jacques des Blats - RN 122 - D 67 à gauche avant le tunnel - Col de Font de Cère - Route impériale (petite route depuis Font de Cère jusqu'au petit pont de Font d'Alagnon) - Traversée des Portes du Sud - Passage devant l'abri bus - Remontée par la D67 - Arrivée devant les nouveaux immeubles "Les Terrasses du Puy" entre l'entrée des P1 - P2 Fermeture de la route nationale à partir de : 14 H00 jusqu'à 18 H 30 - Mise en place de déviations.
<b>P 1</b>	<b>Parking totalement interdit à compter du lundi 4 juillet à 8 heures (fourrière)</b>
<b>P 2</b>	<b>Parkings réservés aux camions et staff de l'organisation technique.</b>
<b>P 3</b>	<b>Stationnement INTERDIT à compter du mardi 5 juillet à 18 H (Fourrière)</b>
<b>P 4</b>	<b>Stationnement INTERDIT en amont du virage sous la chapelle à compter du 5 juillet 18 H (Fourrière)</b>
Patinoire	Réservée pour la salle de presse
Galinottes	Réservé pour la direction du Tour ( + hébergement)
D 67	Au dessus du pont de la patinoire : réservé aux bus des coureurs
D 67	Des Galinottes vers le col : réservé aux véhicules de la caravane publicitaire
Prairie des Sagnes	Parking pour VL du Tour : organisation logistique et presse
Hélicoptères	Zone autour du Buron de Font d'Alagnon
Route impériale : Petite route du Col de Font de Cère au petit pont de Font d'Alagnon	STATIONNEMENT INTERDIT du col de Font de Cère jusqu'au petit pont. De même les spectateurs seront INTERDITS par l'organisation le long de cette petite route, compte tenu de son étroitesse.
Du petit pont de Font d'Alagnon à la ligne d'arrivée	Espaces et route barrières sur toute la longueur des 2 côtés
	<b>Circulation : Accès à la station interdit aux véhicules à partir de mardi 5 juillet à 18 heures (Hors véhicules avec badges)</b>

## PARKINGS AUTORISÉS SOUS CONDITIONS

P4 (à partir de la Chapelle) et P5	<p>Réservé aux commerçants et à leurs personnels à partir du mardi 5 à 18 h pour ceux qui auront un badge, du virage sous la chapelle jusqu'à la caserne des pompiers. Les campings cars seront autorisés à se rendre sur le P5 jusqu'au mardi 18 H. (sous réserve des places disponibles)</p> <p><b>CONSEILS</b> : arrivée mardi avant 8 heures et covoiturage recommandé car nombre de places limité</p> <p><b>Indispensable</b> : demander un laissez passer à l'office de tourisme (le nombre de badges sera validé par la SAEM)</p>
P 5	Parking réservé aux camping-cars avec aire de vidange et toilettes : arrivée avant mardi 18 heures
Font du Roy	Parking autorisé sur la partie à l'arrière des containers poubelle vers le transfo, sous la route de la patinoire. Interdit face à l'immeuble côté nord sur le P1 Attention : arriver avant lundi 18 H et on ne pourra en partir pas avant mercredi 22 H
Rocher du cerf	Autorisé à condition d'accéder avant mardi à 18 heures
Griou	Autorisé à condition d'accéder avant mardi à 18 heures
Porte du Sud	Autorisé à l'arrière des bâtiments. Stationnement interdit sur le parking face au TS de Masseboeuf et devant la Chazotte - Barriéré
Font d'Alagnon	Parking de Font d'Alagnon : réservé aux personnes qui ont loué un appartement à de la station (arrivée avant mardi 18 heures)
Parking Chambon	Autorisé aux visiteurs (arrivée avant mardi 18 heures)
Bec de l'Aigle	Autorisé aux visiteurs (arrivée avant mardi 18 heures)
Chavagnac	Autorisé aux visiteurs (arrivée avant mardi 18 heures)
Font de Cère	Autorisé à proximité du Buron (arrivée avant mardi 18 heures)

**Les routes de la station seront fermées à toute circulation à partir de mercredi 6 juillet 13 heures sauf pour les organisateurs du Tour et les services de secours. Elles ne réouvriront qu'à partir de mercredi 6 Juillet après 20 H voir plus tard.**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La caravane descendra aussi la route impériale pour les seuls véhicules dont le gabarit le permet. Les véhicules publicitaires hors gabarit continueront à monter la D 67 en direction de la station.

Tous les véhicules officiels du tour - voitures- motos - etc.... vont rentrer par les - P2 - P3 - remonter à l'inverse vers la station, passer devant l'abri bus, entre les magasins Sport 2000 et Intersport pour aller se stationner dans la Prairie des Sagnes.

Le pont d'entrée dans la cour de la gare SNCF sera interdit à la circulation

Possibilité de stationner sur la route secondaire à proximité de la gare SNCF

Possibilité de stationner sur la route vers la Maison du Buronnier (direction Murat , après la gare sur la droite)

SNCF : nombreux trains - navettes de Murat à Vic sur Cère

En arrivant à la gare vous pouvez monter à pied à la station par la piste de la Gare (1,2km = 20 minutes)

Piétons : nombreux parcours balisés pour piétons et randonneurs

Téléphérique ouvert de 8 H à 20 H

Possibilité aux randonneurs d'accéder au téléphérique à partir de Prat de Bouc

Circulation des Piétons dans la station

**INTERDITE P 1 - P 2 - P 3 et sur aire d'arrivée**

Nombreux points de restauration et toilettes mobiles

Fin des interdictions

Les bus des coureurs repartiront vers 18h30

Les journalistes et autres organisateurs ne repartiront pas avant 22 heures

Certains parkings devraient être accessibles après 22 heures (pour ceux qui prolongent le séjour)

**Stationnez à Vic-sur-Cère ou à Murat et prenez le train !**

Toutes infos : [cantal-destination.com/articles/le-tour-de-france-dans-le-cantal-364-1.html](http://cantal-destination.com/articles/le-tour-de-france-dans-le-cantal-364-1.html) - [leloran.com](http://leloran.com)